

ANNONCES LÉGALES



Publiez vos marchés publics

• ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités

• ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com

CONTACTS DRÔME-ARDÈCHE

04 75 79 78 56

04 75 72 77 53

LDLlegales26@ledauphine.com

LDLlegales07@ledauphine.com



Le Journal d'Annonces Légales de référence

Mentions légales : Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'Arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 16 décembre 2019, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire, soit 1.91 € HT/mm colonne pour 2020.

AVIS

Enquêtes publiques

COMMUNE DE COLOMBIER-LE-VEUX

Avis d'enquête publique portant sur le projet de révision du PLU de Colombier-le-Vieux

Il sera procédé à une enquête publique d'une durée de 30 jours, du 7/03/2022 au 5/04/2022 inclus, ayant pour objet la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Colombier le Vieux.

A l'issue de l'enquête publique, le dossier de révision pourra éventuellement être modifié et sera soumis au Conseil Municipal. Par délibération, le Conseil Municipal sera susceptible d'approuver la révision du PLU de Colombier le Vieux.

M. Hubert GOETZ a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête, dans sa version papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur seront déposés et consultables, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Colombier le Vieux, aux jours et heures habituels d'ouverture : Lundi, jeudi et samedi de 9 h à 12 h, mardi, vendredi de 13 h 30 à 17 h.

Un poste informatique comportant la version numérique du dossier d'enquête sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie.

La version numérique du dossier d'enquête sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : www.colombierleveux.fr

Toutes observations, propositions et contre-propositions pourront être formulées et transmises, pendant la durée de l'enquête, selon les modalités suivantes :

- soit consignées dans le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie de Colombier le Vieux, aux mêmes jours et heures,

- soit adressées par courrier au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : mairie de Colombier le Vieux - 22 grande rue - 07410 Colombier le Vieux,

- soit adressées par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : enqueteplu@colombier-le-veux.fr

Les observations et propositions du public émises par voie écrite sont consultables en mairie pour celles consignées sur le registre d'enquête ou adressées par courrier postal et en ligne sur www.colombierleveux.fr, pour celles adressées par courrier postal ou courrier électronique.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, en mairie, les :

- le lundi 7 Mars de 9 heures à 12 heures

- le samedi 19 Mars de 9 heures à 12 heures

- le vendredi 25 Mars de 16 heures à 19 heures

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Dans un délai de trente jours, le commissaire-enquêteur établira son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur sera adressée au préfet du département de l'Ardèche ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Lyon. Le Public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie de Colombier le Vieux aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet de la Mairie : www.colombierleveux.fr et à la préfecture de l'Ardèche pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Il est précisé que le projet de modification du PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale, conformément à la décision de l'autorité environnementale en date du 5/04/2019, suite à la demande d'examen au cas par cas. Les informations environnementales sont comprises dans la notice explicative figurant au dossier d'enquête publique. Ces informations sont donc consultables dans le dossier d'enquête, selon les modalités précisées ci-dessus.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Madame le Maire de la commune. La personne responsable du Projet est Madame le Maire.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de Madame le Maire

295145300

PRÉFET DE LA DROME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNES DE LA ROCHE-SUR-LE-BUIS ET DE BUIS-LES-BARONNIES

Par arrêté préfectoral du 17 février 2022, l'ouverture d'une enquête publique relative à la mise en conformité du captage des Lunières, situé sur la commune de LA ROCHE-SUR-LE-BUIS, est prescrite sur les communes de LA ROCHE-SUR-LE-BUIS et de BUIS-LES-BARONNIES.

Ce projet est soumis à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines et d'instauration de périmètres de protection.

Ce dossier est présenté par le Département de la Drôme pour le compte de la commune de LA ROCHE-SUR-LE-BUIS.

Cette enquête, d'une durée de 18 jours consécutifs, se déroulera du vendredi 25 mars 2022 au lundi 11 avril 2022 inclus.

Le Préfet de la Drôme est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant l'utilité publique. Ce dossier sera également l'objet d'une autorisation de distribution de l'eau.

Compte tenu des mesures sanitaires liées au Covid 19, malgré l'absence d'obligation réglementaire, afin de faciliter l'accès au public, pendant la période de l'enquête, le dossier est mis en ligne sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr, et des observations peuvent être formulées en ligne.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est disponible en mairie de LA ROCHE-SUR-LE-BUIS, siège de l'enquête, et en mairie de BUIS-LES-BARONNIES, où le public pourra le consulter, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, et consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées - par voie postale en mairie siège de l'enquête : Mairie, 26 Place de la mairie, 26170 LA ROCHE-SUR-LE-BUIS, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, ce dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOE Avis d'Ouverture d'Enquête Publique - espace « participation du public ». Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de LA ROCHE-SUR-LE-BUIS. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie siège de l'enquête.

Il est demandé à chaque personne d'envoyer son observation sur un seul des différents modes d'envoi susvisés ; dans tous les cas une seule observation sera prise en compte.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse www.drome.gouv.fr rubrique AOE Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques - espace « participation du public ».

Pour cette enquête, Madame Christiane CLERC, Enseignante, retraitée, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairies de :

LA ROCHE-SUR-LE-BUIS :

- le vendredi 25 mars de 09h00 à 12h00

- le lundi 11 avril de 09h00 à 12h00

BUIS-LES-BARONNIES :

- le mercredi 6 avril de 13h30 à 15h30

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en préfecture de la Drôme - bureau des enquêtes publiques, en mairies de LA ROCHE-SUR-LE-BUIS et de BUIS-LES-BARONNIES ainsi que sur le site internet des services de l'état en Drôme (www.drome.gouv.fr).

Dans le cadre du covid-19, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale définies pour cette enquête, sur un document affiché en mairie, à côté de l'avis au public, devront être respectées.

296363100

COMMUNE DE ROMPON

Avis

Enquête publique sur le projet d'aliénation, d'une partie, du chemin de Sauzet

Par arrêté n°2022- 017 du 03 Mars 2022, le maire de Rompon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'aliénation d'une partie du chemin de Sauzet.

Madame Anne BOUCHE-FIORIN a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice. L'enquête publique se déroulera à la mairie de Rompon du 28 Mars 2022 au 14 Avril 2022 aux heures d'ouverture.

Le dossier est consultable en mairie et sur le site Internet rompon.fr

Toute personne pourra déposer ses observations, soit sur le registre papier, soit par courrier postal adressé au commissaire enquêteur en mairie de Rompon, 76 Allée des écoliers (07250), soit par courrier électronique mairie@rompon.fr

Permanences de Mme Anne Bouche-Florin, commissaire enquêtrice, en mairie le Lundi 28 Mars de 14 h à 18h et le Jeudi 14 Avril de 14 h à 18 h.

298057700

PRÉFET DE LA DRÔME

Avis d'enquête publique environnementale unique

relative à une Autorisation Environnementale Unique au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - AEU-ICPE comprenant une autorisation de défrichement, une absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 et les autorisations prévues par le Code de la défense et par le Code des transports lorsqu'elles sont nécessaires à l'établissement d'installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent en vue de la demande de renouvellement du Parc éolien de MARSANNE (26740) présentée par la société CEPE de MARSANNE dont le siège social est situé 330 rue du Mourelat

ZI de Courtine 84000 AVIGNON et à une déclaration de projet sur l'intérêt général du projet, emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme PLU de MARSANNE, présentée par la Communauté d'Agglomération MONTEILIMAR AGGLOMÉRATION

Par arrêté du 7 mars 2022, une enquête publique environnementale unique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du vendredi 1^{er} avril 2022 au mardi 3 mai 2022 à 12h.

Ce projet relève de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation, rubriquées(n° ICPE 2980-1 Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs.

La décision du Préfet de la Drôme susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une Autorisation Environnementale Unique au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement comprenant une autorisation de défrichement, une absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 et les autorisations prévues par le Code de la défense et par le Code des transports lorsqu'elles sont nécessaires à l'établissement d'installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, assortie du respect de prescriptions, ou un refus.

A l'issue de la procédure, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération MONTEILIMAR AGGLOMÉRATION se prononcera par délibération sur la déclaration de projet, emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MARSANNE, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des personnes associées et consultées ainsi que de la population. L'autorisation ne pourra être délivrée que si le projet est conforme au document d'urbanisme mis en compatibilité, une fois opposable aux tiers.

Le commissaire enquêteur est M. Maurice CARLÈS, Ingénieur INP Grenoble, retraité du CEA.

Le dossier d'enquête publique unique sera déposé pendant toute la durée de l'enquête publique en mairie de MARSANNE, siège de l'enquête, et à la Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTEILIMAR AGGLOMÉRATION (19 avenue de Gournier 26200 MONTEILIMAR) où le public pourra le consulter, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture au public, et consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur. Le dossier est également consultable, en version numérique, sur un poste informatique, en mairie de MARSANNE, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie et sur le site internet accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2965>

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées :

- par voie postale en mairie siège de l'enquête : Mairie de MARSANNE 1 avenue Albin Davin 26740 MARSANNE, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête ou

- par courrier : enquete-publique-2965@registre-dematerialise.fr avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

Les observations écrites et orales sont également reçues par le commissaire enquêteur, lors des permanences fixées à dans l'arrêté.

Pendant la durée de l'enquête, un site internet comportant un accès au dossier d'enquête publique et un registre dématérialisé seront mis à disposition du public pour transmettre ses observations et propositions directement en ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2965>

Il est demandé à chaque personne d'envoyer son observation sur un seul des différents modes d'envoi susvisés ; dans tous les cas une seule observation sera prise en compte.

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme au Bureau des Enquêtes Publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

L'avis d'enquête publique, l'avis de l'autorité environnementale, la réponse écrite du maître d'ouvrage à cet avis, puis le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, puis la décision, seront tenus à la disposition du public sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOE - espace procédure, pendant un an.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également tenus à la disposition du public à la mairie de MARSANNE, en préfecture de la Drôme (Bureau des enquêtes publiques) et à la Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTEILIMAR AGGLOMÉRATION pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les communes concernées par le rayon d'affichage pour ce projet sont : MARSANNE, AUTICHAMP,

BONLIEU-SUR-ROUBION, CHABRILLAN, CLÉON-D'ANDRAN, CLIJUSCLAT CONDILLAC, GRANE, LA COUCOURDE, LA LAUPIE, LA ROCHE-SUR-GRANE, LES TOURETTES, MIRMANDE, ROYNAC, SAULCE-SUR-RHÔNE et SAUZET.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à l'occasion des permanences qu'il tiendra, aux jours et heures suivants, en mairie de MARSANNE :

- Vendredi 1^{er} avril 2022 de 09h00 à 12h00 en mairie de MARSANNE

- Mercredi 13 avril 2022 de 09h00 à 12h00 en mairie de MARSANNE

- Mardi 26 avril 2022 de 14h00 à 17h00 à la Direction de l'Urbanisme de la CAMA

- Mardi 3 mai 2022 de 09h00 à 12h00 en mairie de MARSANNE

Des informations sur la demande d'Autorisation Environnementale Unique peuvent être demandées auprès de : Mme Gabrielle Bauler, Ingénieure Territoriale

Courriel : gabrielle.bauler@qenergyfrance.eu

Tél : 06 32 38 54 53 ou 04 27 01 26 18

35 rue Louis Guérin 69100 VILLEURBANNE

Des informations sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme peuvent être demandées auprès de :

Communauté d'Agglomération MONTEILIMAR AGGLOMÉRATION :

Mme Odile BRUN, Directrice de l'urbanisme

Courriel : odile.brun@montelimar-agglo.fr

ou christelle.desroches@montelimar-agglo.fr

Tél : 04 75 00 26 15

Maison des Services Publics, 1 Avenue Saint Martin, 26200 MONTEILIMAR

Dans le cadre du covid-19, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale définies pour cette enquête, sur un document affiché en mairie, à côté de l'avis au public, devront être respectées.

298510700



COMMUNE DE SARRAS

Approbation de la modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme (PLU)

Par délibération en date du 8/02/2022, le conseil municipal de Sarras a approuvé la modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme. Cette délibération est affichée en mairie de Sarras pendant un mois à compter du 9/03/2022.

Le Maire

298478700

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés



2, rue de la Cité - 24009 PERIGUEUX cedex
Tél : 05.53.08.08.51 - juri-hoche.fr

Par acte SSP en date à PORTES LES VALENCE du 02.03.2022, il a été constitué pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de ROMANS une SCI « Les Zèbres », au capital de 240 €, ayant son siège social 19 rue George SAND 26800 PORTES LES VALENCE, avec pour objet :

L'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, en pleine propriété, nue-propriété ou en jouissance ; La construction, la transformation, la rénovation, l'aménagement, l'entretien, la mise en valeur, l'administration, la gestion de tous droits et biens immeubles ainsi acquis ou édifiés dont elle aura la propriété ou la jouissance, ainsi que de ceux dont la société pourrait devenir propriétaire sous quelque forme que ce soit ; Plus généralement, l'exploitation par bail, location meublée ou toute autre forme des biens appartenant à la société et la réalisation de toutes opérations financières de caractère purement civil et se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ; L'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets, avec ou sans prise d'hypothèque sur le ou les immeubles ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles appartenant à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société ;

Gérants : M. Nicolas CHEVÉ demeurant 2 rue du Monastère 26800 ETOILE SUR RHONE et Mme Amélie PEZZOTTA demeurant 17 Grande Rue 26800 ETOILE SUR RHONE.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément à la majorité de deux tiers du capital social dans tous les cas de cession et de transmission de parts sociales.

298289500

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 7 mars 2022, à saint paul 3 chateaux.

Dénomination : RACH'BURGER

Siège : RACH'BURGER

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Siège social : 23 GRANDE RUE, 26130 SAINT PAUL 3 CHATEAUX.

Objet : RESTAURATION HAMBURGER FAIT MAISON ET CUISINE ORIENTALE.

Durée de la société : 99 années(s).

Capital social fixe : 100 euros divisé en 100 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : LIBREMENT NEGOCIABLE. **Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :** Dans les conditions statutaires et légales. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.

Ont été nommés : **Président :** Monsieur RACHID BAKHTAR 13 AVENUE DE PROVENCE - RESIDENCE LA BOUDE 26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX.

La société sera immatriculée au RCS ROMANS.

Pour avis, MR RACHID BAKHTAR

298407900

EXPERTISE HABITAT CONCEPT

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 16 Novembre 2021, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION DE LA SASU : EXPERTISE HABITAT CONCEPT

Objet social : Renovation de bâtiment

Siège social : 260 CHEMIN DE DUBLIERE 07130 SAINT PERAY

Capital : 50 €.

Président : Madame FATHALLA NAWEL EPOUSE BEN ABDERRAHMEN

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Aubenais

298416900

Par acte SSP du 04/03/2022 il a été constitué une SARL dénommée :

SDDR

Siège social : 15a route du château 26350 MONTCHENU

Capital : 1.000 €

Objet : L'exploitation d'un restaurant, la vente sur place et à emporter de tous produits alimentaires.

Gérant : M. REY Dominique 12 Route de Saint Alban 38150 LA CHAPELLE DE SURIUE

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de ROMANS

298480900

M&A PIZZA

Avis de constitution

Suivant acte SSP en date à PORTES LES VALENCE (26), du 08/03/2022, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination M&A Pizza

Enseigne M&A Pizza Siège social 33 bis rue Emile Zola 26800 PORTES LES VALENCE

Objet Pizzeria (sur place et à emporter), restauration rapide, débit de boissons

Capital social 1 000 € divisés en 100 parts représentatives de numéraire, entièrement souscrites et libérées

Gérant Mr Andréi RADOIEV demeurant à 26800 PORTES LES VALENCE, 23 bis rue Danièle Casanova - Résidence Casanova - Villa 13. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS.

Pour avis, La Gérance

298530300

Poursuites d'activité

POLY JURIS Cabinet LELONG & POLLARD

Société d'Avocats à Montélimar, Pierrelatte et Nyons

Tél : 04 75 53 02 53